

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

HOMMAGES



NATHALIE LEBLANC

La Chalonnaise Nathalie Leblanc nous a quittés, emportée par la maladie à 57 ans.

Engagée dans la vie politique chalonnaise, départementale et régionale, Nathalie était une figure éminente et reconnue du

département de Saône-et-Loire. Elle était une femme de conviction, d'action et de cœur, dont l'énergie et la passion pour le territoire et les habitants étaient inébranlables.

Tout au long de sa vie, Nathalie a fait preuve d'un dévouement sans faille envers les autres. Dans ses diverses fonctions, elle a su incarner les valeurs de

justice, d'équité et de solidarité. Toujours à l'écoute de ses concitoyens, elle s'est battue pour de nombreux sujets du quotidien, avec une sensibilité particulière pour les questions sociales, l'éducation et le développement territorial. Son engagement au service de la Saône-et-Loire et de la région, forçait le respect du plus grand nombre.

La disparition de Nathalie Leblanc laisse un grand vide, tant dans le Chalonnais et dans le département où nombre d'élus locaux, toutes tendances politiques confondues, lui ont rendu de fervents hommages, qu'au niveau de la région où elle s'attachait à défendre la culture et le patrimoine.



MAXIME CASTAGNA

C'est une autre personnalité tout aussi investie qui nous a quittés fin juillet à l'âge de 83 ans. Maxime Castagna, maire honoraire de la ville de Digoïn, président de la communauté de communes avait également

œuvré pour le Département de Saône-et-Loire en tant que conseiller général du canton de Digoïn de 1998 à 2011.

Entré dans la vie municipale en 1977 à Digoïn où il a été élu maire deux plus tard, Maxime Castagna a largement marqué la vie publique de Saône-et-Loire par son engagement au sein de cet hémicycle. Un homme passionné et dévoué aux intérêts des concitoyens avec l'objectif majeur d'améliorer la qualité de vie des habitants tout en veillant à développer la dynamique territoriale.

Au sein du conseil général, il a joué un rôle clé dans plusieurs projets structurants autour des questions liées à l'aménagement du territoire, au développement économique local et à la préservation de l'environnement. Grâce à sa capacité à écouter et à dialoguer, il a su rassembler autour de lui et construire des consensus sur des dossiers complexes.

Sa proximité avec les habitants et son sens du service public faisaient de lui un élu apprécié et respecté, non seulement par ses collègues, mais aussi par la population. Maxime Castagna laisse l'image d'un homme profondément attaché à sa région, dont l'action au sein du conseil général a marqué durablement la Saône-et-Loire.

Homme de valeurs, profondément attaché à sa terre et à ses racines, soucieux de passer le flambeau aux générations suivantes, il s'inscrit résolument dans la lignée de ces hommes politiques qui ont compté pour la Saône-et-Loire.

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

RAPPORT 306

➔ **AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE** - Rapport d'information sur le déploiement du réseau départemental de fibre optique

RAPPORT 203

➔ **CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ** - Déménagement du CTS d'Autun - Convention de mise à disposition de locaux

RAPPORT 305

➔ **SCHÉMA DIRECTEUR DES VOIES VERTES DÉPARTEMENTALES** - Phase 1 programmation 2022-2028 - État d'avancement

RAPPORT 207

➔ **ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN PROTECTION DE L'ENFANCE DE SAÔNE-ET-LOIRE (ADEPAPE 71)** - Subvention 2024

RAPPORT 302

➔ **POLITIQUE AGRICOLE** - Aides complémentaires 2024

RAPPORT 303

➔ **INTEMPÉRIES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE** - Attribution d'une aide exceptionnelle au fonds de soutien pour la Vallée du Vénéon

RAPPORT 204

➔ **ACCOMPAGNEMENT D'EHPAD EN DIFFICULTÉS FINANCIÈRES** - Attribution de subventions exceptionnelles

RAPPORT 205

PARTENARIAT AVEC LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA) ET LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT) - Convention cadre

RAPPORT 101

➔ **FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE** - Répartition 2024

RAPPORT 401

➔ **TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE** - Détermination de la tarification et des subventions de restauration aux collèges

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

RAPPORT 102

➡ **INDEMNITÉS DE SINISTRE** - Information

RAPPORT 103

➡ **MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT** - Information

RAPPORT 104

➡ **REPRÉSENTATION EN JUSTICE** - Information

RAPPORT 105

➡ **PERSONNEL DÉPARTEMENTAL** - Transformation, création, suppression de postes permanents et création de postes temporaires

RAPPORT 202

➡ **INTERVENTION D'UN INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE AU SEIN DU CENTRE TERRITORIAL DE SANTÉ DE MONTCEAU-LES-MINES** - Convention d'intervention entre le Centre départemental de santé et l'Etablissement public de santé mentale de Sevrey

RAPPORT 206

➡ **AIDE SOCIALE - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE SOCIALE (RDAS)** - volet Autonomie

RAPPORT 208

➡ **PROTOCOLE D'ACCORD PARTENARIAT DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE / RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ** - Volet insertion - formation

RAPPORT 301

➡ **FERME DE JALOGNY** - Attribution d'une subvention pour le projet de modernisation d'un bâtiment d'exploitation

RAPPORT 304

➡ **ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT-MONTCEAU** - RD 102 et 980 – Lac de la Sorme

RAPPORT 402

➡ **SPORT POUR TOUS** - Mise à disposition d'un bateau de course au Club Nautique Creusotin

RAPPORT 403

➡ **SPORT POUR TOUS** - Modification des règlements d'intervention

RAPPORT 404

➡ **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES** - Présentation des projets chorégraphiques 2024-2025



SANTÉ / SOLIDARITÉS

RAPPORT 203

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Déménagement du Centre territorial de santé d'Autun | Convention de mise à disposition des locaux

Après 6 années de fonctionnement, le Centre départemental de santé compte 74 médecins généralistes et 33 lieux de consultations qui maillent l'ensemble de la Saône-et-Loire. En 2024, le Centre départemental de santé poursuit son déploiement. L'installation du centre territorial de santé d'Autun ce mois-ci (première consultation le 5 septembre), dans de nouveaux locaux en centre-ville au 5 rue de l'Arquebuse, fait partie des évolutions pour répondre au mieux au besoin des habitants.

Cette nouvelle installation permet un déploiement optimal en disposant de surfaces supplémentaires par rapport aux locaux précédents et une offre de soins au cœur de la ville.

➔ Ces nouveaux locaux sont plus adaptés à l'exercice coordonné, développé depuis 2023, en intégrant progressivement **un infirmier en pratique avancée (IPA), 2 assistantes médicales, une psychologue et une infirmière en santé publique.**

➔ L'équipe est actuellement composée de **3 médecins généralistes, 1 pédiatre, 1 IPA et de 2 assistantes médicales.** Également, **un IPA en pédopsychiatrie** salarié de l'Établissement public de santé mentale de Saône-et-Loire (EPSM71) qui intervient au sein des locaux deux fois par semaine.

➔ **Le Centre de santé sexuel** sera également basé à cette nouvelle adresse. Les locaux vont permettre au médecin généraliste et à la pédiatre de consulter en double cabinet.

➔ Par ailleurs, **le cabinet de télémedecine** permet de pouvoir effectuer des téléconsultations médicales avec les assistantes médicales, mais également de

pouvoir avoir accès à la téléexpertise dermatologique, cardiologique, et rhumatologique.

La convention. Pour la mise à disposition des locaux, une convention est prévue entre le Département de Saône-et-Loire et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan.

➔ Le Département de Saône-et-Loire met à disposition les équipes médicales et administratives salariées au sein du centre territorial de santé et des antennes associées.

➔ La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) met gratuitement des locaux à disposition du Département de Saône-et-Loire au 5 rue de l'arquebuse à Autun en substitution des anciens locaux situés rue Gilberstein pour y loger le Centre territorial de santé d'Autun.

➔ Un bail de location d'une durée de dix ans est conclu à compter du 9 août 2024.

LES NOUVEAUX ESPACES

PÔLE SECRÉTARIAT, ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

- 1 accueil secrétariat
- 1 accueil téléphonique
- 1 bureau back office
- 1 bureau pour la coordinatrice
- 1 salle de réunion
- 1 salle d'attente principale
- 1 salle d'attente relais

- 2 locaux techniques
- 1 local informatique
- sanitaires patients
- sanitaires du personnel

PÔLE DE SOINS

- 5 cabinets médicaux
- 1 cabinet pour l'activité d'infirmier Asalée
- 1 salle dédiée à la télémedecine
- 1 salle petites urgences

RAPPORT 202

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Intervention d'un infirmier en pratique avancée au sein du centre territorial de sante de Montceau-les-Mines | Convention d'intervention entre le Centre départemental de santé et l'Établissement public de santé mentale de Sevrey

Parmi les professionnels de santé du centre départemental de santé d'ores et déjà opérationnels, l'arrivée des infirmiers en pratique avancée (IPA) a permis de compléter l'offre de soins par la prise en charge globale des patients dont le suivi est confié par un médecin. Ils peuvent prescrire des examens complémentaires, demander des actes de suivi et de prévention dans plusieurs domaines d'intervention, notamment la psychiatrie et la santé mentale.

Pour répondre aux besoins de la population du bassin de vie de Montceau-les-Mines, une **mise à disposition d'un IPA par l'Établissement public de santé mentale (EPSM 71) de Sevrey sera effective à compter du 1^{er} octobre 2024.**

L'IPA sera chargé du repérage précoce et la prise en charge des troubles des enfants et des adolescents ainsi que la prévention du risque suicidaire et sera en mesure d'exercer tout acte :

- ➔ d'évaluation, de surveillance clinique et paraclinique
- ➔ de prescription de médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire
- ➔ de renouvellement de prescriptions en les adaptant si besoin
- ➔ de mise à disposition de connaissances et de compétences spécialisées en pédopsychiatrie
- ➔ de mise en place et de développement d'actions d'information, de conseil, d'accompagnement, d'orientation des patients mineurs ainsi que de soutien à la parentalité et de groupes d'éducation thérapeutique.





SOLIDARITÉS / PERSONNES ÂGÉES

RAPPORT 204

ACCOMPAGNEMENT D'EHPAD EN DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Attribution de subventions exceptionnelles

Le secteur médico-social connaît depuis plusieurs années des bouleversements profonds qui ne sont pas sans effet sur la situation financière déjà fragile des établissements. Les tensions déjà existantes sur les budgets des établissements et notamment des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ont été renforcées par les différentes réformes de la tarification des établissements et par la nécessité de conduire des opérations d'investissement visant à satisfaire les attentes des publics accueillis. La crise sanitaire et le contexte inflationniste ont aggravé la situation.

Les EHPAD ont dû intégrer également dans leurs budgets des hausses importantes en lien avec les mesures salariales décidées nationalement pour pallier le manque d'attractivité des métiers du secteur confronté à une grave crise du recrutement.

Toutefois, les mesures du Ségur ont été insuffisamment financées par l'Etat et les revalorisations des points d'indice ou du SMIC n'ont pas été anticipées. Dans ce contexte, le **Département de Saône-et-Loire travaille en étroite concertation avec l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne – Franche-Comté** afin d'identifier les structures dont la situation économique et financière est fragile et d'initier des actions pour stabiliser une offre d'accueil qui reste incontournable pour un certain nombre de personnes âgées, tout en veillant à ne pas accroître trop fortement le reste à charge des résidents.

Dans l'attente que des mesures nationales viennent accompagner l'évolution d'un modèle économique qui est aujourd'hui devenu inopérant, chaque situation est examinée de façon approfondie en lien également avec le réseau des finances publiques pour apporter des réponses adaptées à chacune. En complément des aides versées par l'ARS, les aides financières exceptionnelles versées par le Département aux EHPAD en difficultés financières jusqu'à ce jour s'établissent comme suit :

- ➡ En investissement 2022 et 2023 : 2 347 832 € pour 10 EHPAD
- ➡ En fonctionnement 2022 et 2023 : 4 634 795 € pour 52 EHPAD

Des soutiens financiers supplémentaires sous la forme de subventions exceptionnelles sont octroyés à 7 établissements. D'autres établissements font encore l'objet de diagnostics et d'autres soutiens sont prévisibles à court terme.

➡ **Subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel et la réalisation de travaux prioritaires à l'EHPAD Roger Lagrange de Chalon-sur-Saône**

- Coût du projet : 125 455 €
- Subvention ARS : 46 793 €
- Subvention Département : 78 662 €

➔ **Subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel et la réalisation de travaux à l'EHPAD intercommunal de Saint-Germain-du-Plain / Varennes-le-Grand**

- Coût du projet : 129 634 €
- Subvention Département : 129 634 € (l'ARS ayant apporté un soutien de 494 756 € en 2023)

➔ **Subvention exceptionnelle pour le remplacement du Système de sécurité incendie (SSI) à l'EHPAD La Chansonnière de Saint-Désert**

- Coût du projet : 193 668 €
- Subvention Département : 193 668 € (l'ARS ayant apporté un soutien de 30 821 € en 2023)

➔ **Subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel et la réalisation de divers travaux d'entretien de l'EHPAD Lucie et Raymond Aubrac à Salornay-sur-Guye**

- Coût du projet (2024-2025) : 170 000 €
- Subvention Département : 143 603 € (l'ARS ayant apporté un soutien de 300 000 €)

➔ **Subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel et la réalisation de divers travaux d'entretien de l'EHPAD Nathalie Blanchet à Saint-Gengoux-le-National**

- Coût du projet (2024-2026) : 255 000 €
- Subvention ARS : 127 500 €
- Subvention Département : 127 500 €

➔ **Subvention exceptionnelle permettant la revalorisation de la subvention allouée à l'EHPAD de Rambuteau et de Rocca à Bois-Sainte-Marie**

- Coût : 631 000 €
- Subvention Département : 625 000 € (l'ARS ayant apporté un soutien de 362 000 €)

➔ **Financement conjoint ARS / Département d'un accompagnement par un prestataire pour l'EHPAD annexé au Centre hospitalier du Clunisois**

Comme cela a déjà été effectué pour 5 établissements, il est proposé de financer l'accompagnement par un prestataire externe de l'EHPAD annexé au Centre hospitalier du Clunisois afin d'auditer l'organisation, les finances et le positionnement stratégique de la structure dans le contexte actuel. La situation de l'établissement est très inquiétante avec des déficits importants en 2022 et 2023

- Coût du prestataire : 34 020 €
- Subvention Département : 17 010 €
- Subvention ARS : 17 010 €

➤ **Total de l'aide départementale à ces 7 Ehpads : 1,32 M€**

RAPPORT 205

PARTENARIAT AVEC LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA) ET LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT)

Convention cadre

Le Département renforce la coordination avec la CARSAT en termes d'évaluation et de parcours sans rupture. L'articulation des évaluations, et donc des plans d'aide, participe en effet aux conditions d'un bon maintien à domicile des personnes âgées.

La mise en œuvre du schéma Autonomie 2023 – 2027 conduit à faire évoluer la convention signée en 2017 et renouvelée en 2020 afin de consolider les actions engagées et prendre en compte de nouvelles orientations, en particulier concernant l'accompagnement des métiers des solidarités en Saône-et-Loire et l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap.

Cette convention se déclinera en 8 axes :

- ➔ Parcours attentionné et accès aux droits
- ➔ Information réciproque sur les bénéficiaires d'aides
- ➔ Favoriser la fluidité du parcours en aval de l'hôpital
- ➔ Reconnaissance mutuelle des évaluations
- ➔ Déploiement d'une politique coordonnée de prévention de la perte d'autonomie
- ➔ Approche coordonnée de la prévention des risques professionnels en structure d'aide à domicile et en EHPAD
- ➔ Contrôle des structures d'aide à domicile
- ➔ Adaptation du logement des publics retraités



SOLIDARITÉS / ENFANCE

RAPPORT 207

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN PROTECTION DE L'ENFANCE DE SAÔNE-ET-LOIRE (ADEPAPE 71)

Subvention 2024

L'Assemblée départementale a adopté le 21 juin 2019 la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) pour une durée de 3 ans. Elle s'inscrivait dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'axe 1 de cette contractualisation concernait les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), dans le but de favoriser les sorties positives des jeunes sortant de l'ASE. Depuis 2022, ces objectifs ont été intégrés à la contractualisation « prévention protection de l'enfance ». Dans ce cadre, le Département a soutenu la création de l'ADEPAPE 71 (Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance de Saône-et-Loire).

Dans son schéma unique des solidarités, adopté par l'Assemblée départementale en 2023, le Département a souhaité **réaffirmer son objectif**

de mieux accompagner les sorties du dispositif de protection de l'enfance. Le soutien au développement de l'ADEPAPE 71 en fait partie.

Les objectifs de l'ADEPAPE 71 en 2024 sont de :

- ➡ former les bénévoles et en recruter de nouveaux
- ➡ recruter un permanent en contrat aidé pour développer le partenariat et assurer une représentation dans tout le département
- ➡ développer une communication digitale pour les jeunes et les partenaires
- ➡ développer les accompagnements des jeunes
- ➡ pérenniser les lieux de permanences et louer un local.

➤ **La subvention du Département s'élève à 28 850 €, soit un montant identique à la subvention attribuée en 2023.**

TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Détermination de la tarification et des subventions de restauration aux collèges

Le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les collèges dont il a la charge.

➡ Tout au long de l'année, le Département multiplie des actions auprès des collégiens pour les sensibiliser au « bien manger », enjeu pour leur santé mais aussi pour l'agriculture locale et les AOC, ainsi qu'à la notion de ne pas gaspiller et de valoriser les déchets.

➡ Chaque année, 2 millions de repas sont servis à plus de 16 000 collégiens.

➡ Le coût de production d'un repas est estimé à 9 €. Il intègre la fourniture des denrées alimentaires, la masse salariale, les frais d'exploitation et les amortissements des locaux et équipements. Le Département de Saône-et-Loire reste très vigilant à pratiquer une tarification qui ne pénalise pas le pouvoir d'achat des familles face à une hausse significative des prix des denrées alimentaires depuis quelques années, tout en ne voulant pas restreindre la qualité des produits utilisés, mais au contraire en poursuivant sa politique de proposer une alimentation de qualité et produite localement.

➡ **Le tarif unitaire du repas est fixé, pour cette rentrée 2024-2025 à 3,29 €**





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT 306

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Rapport d'information sur le déploiement du réseau départemental de fibre optique

Sept ans après le premier coup de pioche le 23 octobre 2017 à Curbigny, le déploiement de la fibre optique en zone RIP (Réseau d'Initiative Publique) piloté par le Département de Saône-et-Loire est terminé depuis le mois de juin 2024.

Aujourd'hui, ce sont 249 communes de Saône-et-Loire, soit plus de 101 000 logements et locaux commerciaux, qui sont connectés au Très haut débit. Un objectif atteint avec deux ans d'avance sur les recommandations nationales et une promesse tenue par le Département de Saône-et-Loire.

Le déploiement de la fibre est un enjeu prioritaire pour l'économie locale, l'innovation industrielle, l'attractivité du territoire, le maintien et le développement des services et la qualité de vie des habitants. Construire de A à Z un nouveau réseau de télécommunications représente un projet ambitieux

et complexe que le Département a mené à bien en s'appuyant prioritairement sur les infrastructures aériennes et souterraines existantes.

Le déploiement du Réseau d'Initiative Publique de fibre optique a été un projet colossal et inédit pour le Département.

> **97 %**
du Département
connectés !

LE RIP EN QUELQUES CHIFFRES

165 M€ de budget prévisionnel d'investissement (79 M€ Département ; 50 M€ État / Fonds national pour la solidarité numérique ; 23 M€ Région BFC ; 13 M€ Europe / Feder)

24 M€ d'économie pour les EPCI

600 000 km de fibre optique

500 personnes mobilisées sur le projet

101 000 prises commercialisables

Commercialisation du réseau départemental (RIP) : au moins 1 Saône-et-Loirien sur 2 abonné à la fibre

Cinq ans après les premières livraisons, le réseau est un succès commercial, plébiscité par les opérateurs et par les habitants. C'est le signe que le très haut débit est attendu par les entreprises, les habitants et les collectivités locales et que le réseau construit est de qualité.

Un réseau attendu par les Saône-et-Loiriens car plus d'un logement sur deux est raccordé à la fibre et pour certaines communes ce sont 7 logements sur 10.

La vie du réseau : une nouvelle activité prise en main par le Département

Au-delà des opérations de maintenance et d'exploitation confiées à l'opérateur BFC Fibre à travers la SPL BFC Numérique, le réseau de fibre optique est appelé à évoluer pour faire face aux besoins futurs : densification ou extension pour raccorder des nouveaux logements, enfouissement ou dévoiement des câbles à la demande des gestionnaires de voirie, et des propriétaires des infrastructures empruntées, etc. On appelle « vie du réseau » l'ensemble de ces opérations.

Comme pour le réseau électrique, la vie du réseau de fibre optique est un processus continu qui commence

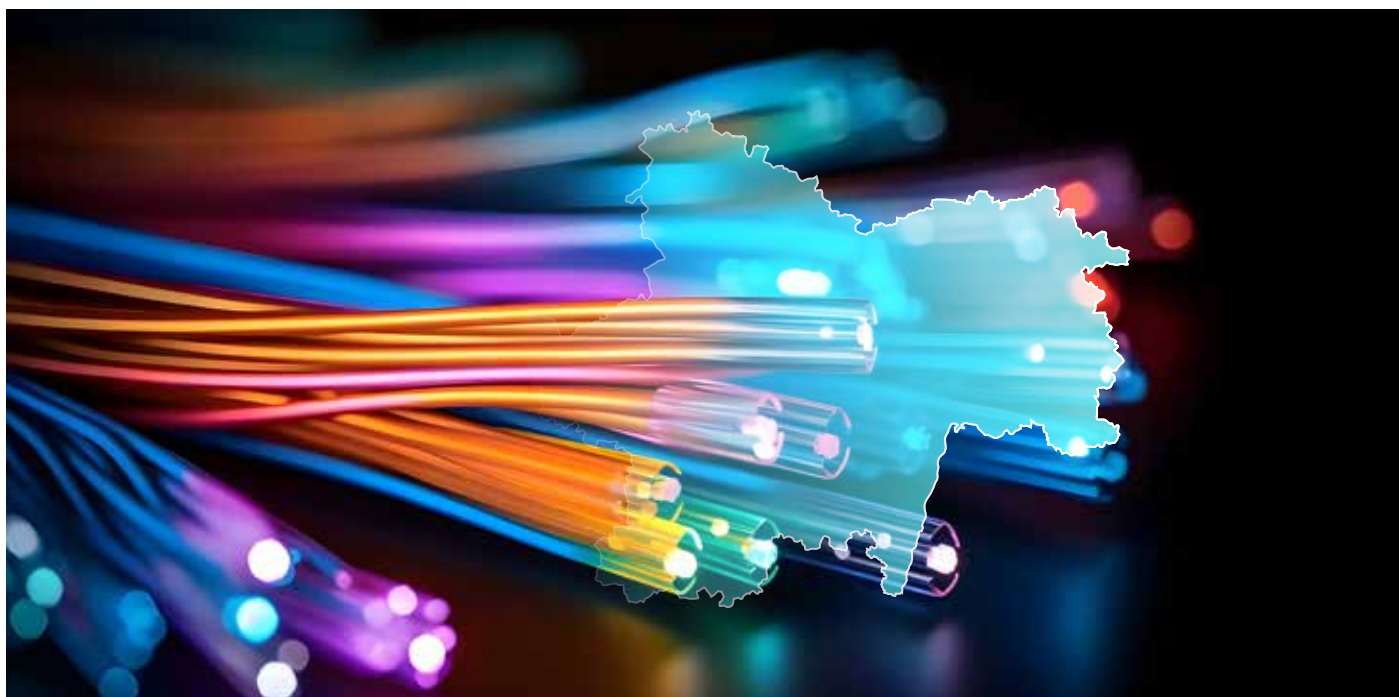
à la fin du déploiement et se poursuit pendant toute la durée de vie du réseau.

Selon les termes de la concession de services passée avec la SPL BFC Fibre, le Département reste maître d'ouvrage de la vie du réseau qu'il a construit. Les premières opérations VDR pilotées par le Département sont intervenues en 2022 pour des secteurs qui avaient été déployés en 2019. Tout naturellement, le volume d'activité progresse au fur et à mesure de la finalisation du déploiement : 4 opérations en 2022, environ 70 en 2023 et déjà plus de 80 au 1^{er} semestre 2024.

Les dépenses d'investissement progressent en conséquence : 26 K€ dépensés en 2023, un prévisionnel de 1,5 M€ de dépenses à fin 2024.

Les opérations d'enfouissement se coordonnent avec le programme du Syndicat d'énergie départemental et représentent actuellement 31 % des chantiers. Les dévoiements représentent 23%, et les opérations de densification et d'extension représentent respectivement 21 % et 20 %.

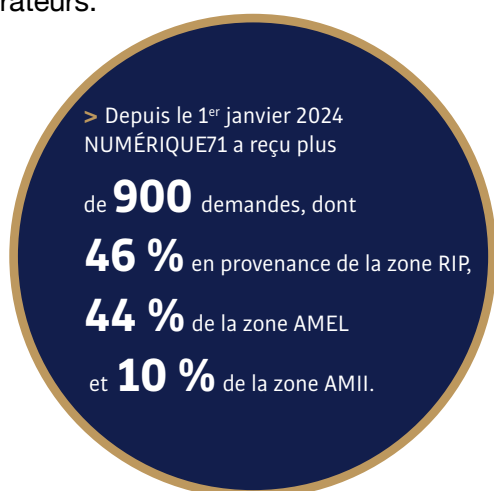
Cette nouvelle activité à grande échelle diffère de celle de maintenance pour les opérateurs de télécommunication historiques car les interlocuteurs sont différents (maîtrise d'ouvrage départementale et remise en exploitation postérieure), les processus de remise en exploitation sont plus pointus et les volumes moins importants. Le Département pilote de près ces marchés et se positionne en appui aux titulaires pour s'assurer du respect des délais et de la qualité des interventions.



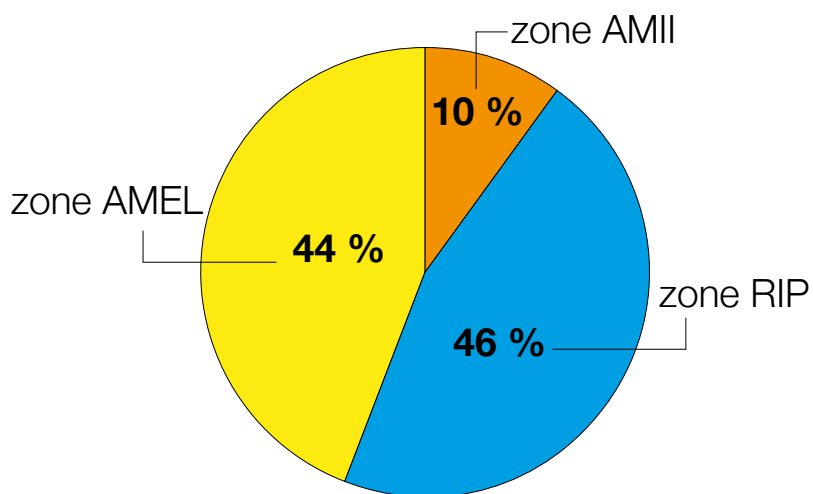
NUMÉRIQUE71 : un service d'assistance dédié aux usagers plébiscité et efficace

Pour accompagner les usagers, le Département se mobilise. Le nouveau service départemental de proximité NUMÉRIQUE71 créé par le Département a été mis en place en janvier 2024 pour les particuliers, les entreprises, les collectivités et leurs élus. Toutes les questions relatives au réseau sont abordées : l'éligibilité, le raccordement, les nouvelles constructions, les dommages ou pannes sur le réseau, etc.

Dans son rôle de facilitateur, NUMÉRIQUE71 a pour vocation d'assurer l'interface entre les usagers du numérique et les opérateurs sans pour autant se substituer à ces derniers. NUMÉRIQUE 71 assure le suivi des dossiers nécessitant une intervention technique par les opérateurs.

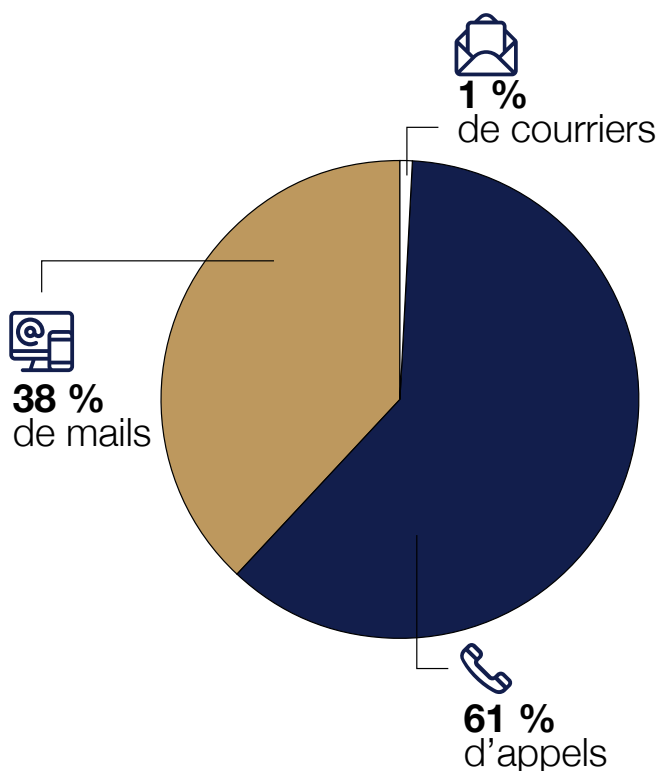
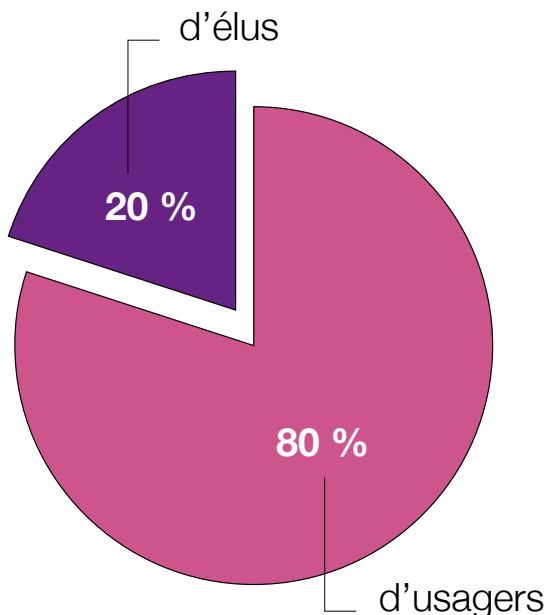


Demandes par zones



Canaux de sollicitations

Qui sollicite Numérique71 ?





CONTACT

☎ 03 85 39 76 17

du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

✉ numerique71@saoneetloire71.fr

Formulaire de contact sur le site du Département :

☞ saoneetloire.fr/nos-actions/numerique/la-fibre/numerique71.

ET LA SUITE ?

Fermeture du cuivre : Objectif 100 % raccordé avant la fermeture du réseau téléphonique cuivre

Dans le cadre du plan national d'arrêt du réseau historique du cuivre, piloté par Orange et l'Etat, le quatrième lot de fermeture est actuellement en consultation auprès des mairies. Contrairement aux lots 2 et 3 qui concernaient uniquement des communes desservies par le RIP, le lot 4 compte des communes desservies par les réseaux AMEL et AMII. 139 communes sont déjà concernées et la dynamique va s'accroître. Les prochains lots seront publiés progressivement de manière à atteindre la fermeture technique de 100% des lignes à fin 2029.

Pour garantir la continuité de service dans tous les foyers et toutes les entreprises, la bascule des abonnés vers le réseau fibré doit être effective avant la date de fermeture technique. Deux conditions doivent donc être réunies : la complétude du réseau et la prise d'abonnement par les usagers auprès d'un opérateur.

L'anticipation de la bascule à la fibre est l'une des clés de la réussite de ce programme national piloté par Orange et l'Etat.

Pour accompagner ce changement, le Département engage plusieurs actions :

- ☞ communiquer et sensibiliser les maires lors des campagnes d'information auprès des EPCI
- ☞ accompagner les usagers à travers le service NUMERIQUE71
- ☞ sur le périmètre du RIP : intensification des démarches commerciales par BFC Fibre et communication aux maires de la liste des logements éligibles non raccordés.

Le Schéma des Usages et des Services du Numérique (SDUSN)

Le Département de Saône-et-Loire, chef de file autour des piliers du numérique (infrastructure de fibre optique, services, données), souhaite élaborer une stratégie pour que le numérique devienne un moteur d'attractivité et de cohésion du territoire. L'arrivée du très haut débit, dont le déploiement a été achevé, offre désormais l'opportunité de développer des services et usages numériques pour simplifier la vie des habitants et dynamiser le territoire.

Ce schéma sera le fruit d'un travail collaboratif avec les acteurs du département.

Phase 1 programmation 2022-2028 - État d'avancement

Depuis 1997, le Département a déployé un réseau de Voies vertes et bleue de près de 280 km traversant de part en part le territoire et répondant à des enjeux de notoriété, d'attractivité touristique et de développement économique local.

Ce réseau s'enrichira bientôt de 170 km supplémentaires grâce au Schéma directeur des Voies vertes 2022-2040 en développant 3 nouveaux axes stratégiques :

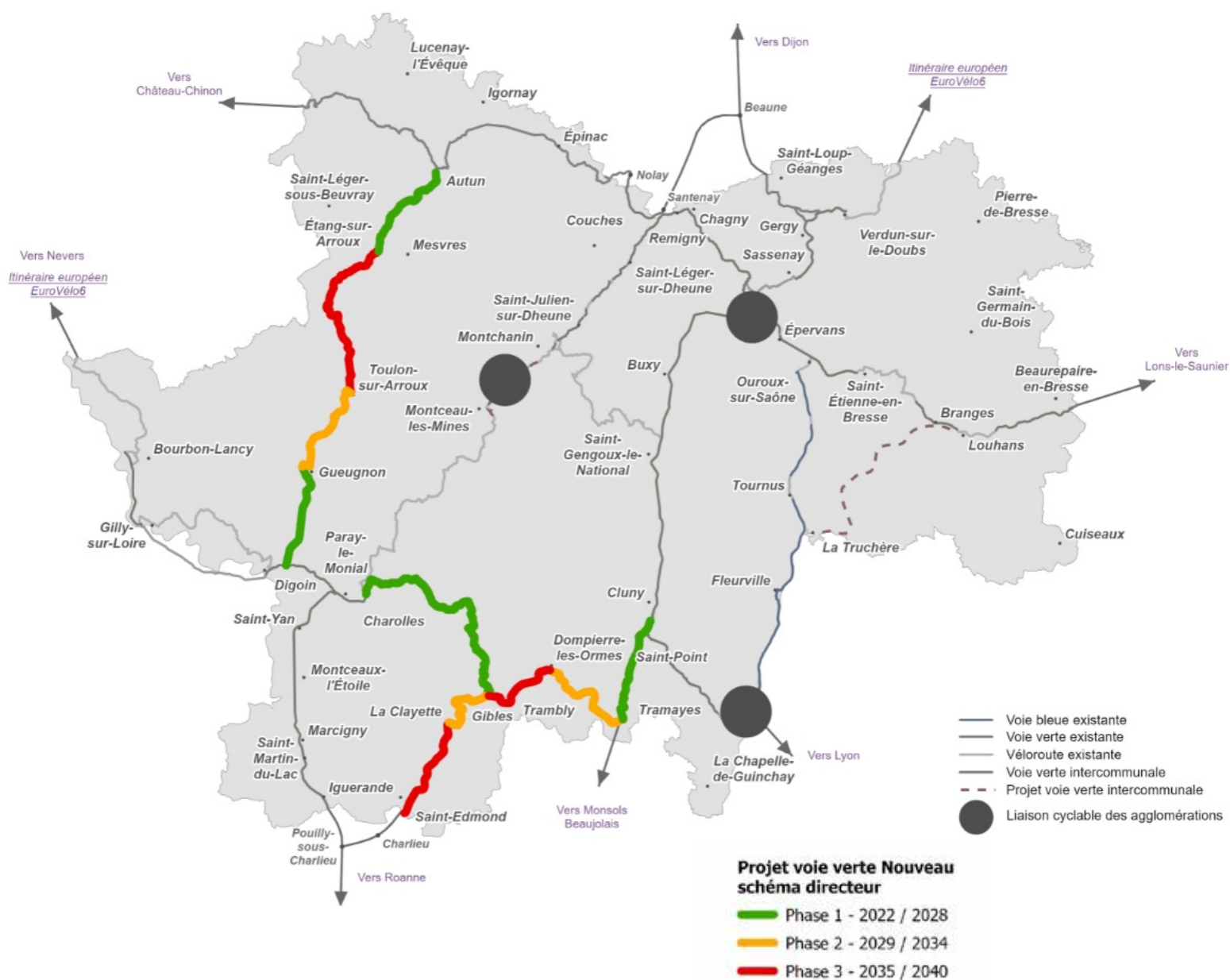
- ➡ la liaison Cluny/Charolles/Paray-le-Monial (passant par Saint-Point, Tramayes et Dompierre-les-Ormes) qui permettra d'assurer une jonction directe entre la Saône et la Loire, toutes deux dotées d'itinéraires interrégionaux (V50 - Voie

bleue Moselle Saône à Vélo et Loire Itinérances) faisant chacun l'objet d'une mise en tourisme partagée

- ➡ une ramification à l'axe précédent passant par Gibles, La Clayette et Saint-Edmond dans la perspective d'une connexion au département de la Loire

- ➡ l'itinéraire reliant Autun à Digoin dans le secteur du Val d'Arroux.

Cette première phase de programmation qui s'échelonne de 2022 à 2028 doit permettre l'ouverture des sections suivantes : Cluny/Tramayes, Gueugnon/Digoin, Paray-le-Monial/Charolles (Vendennes-lès-Charolles) et Autun/Étang-sur-Arroux.



Dès 2022, différentes études de faisabilité, d'avant-projet, mais aussi techniques tels que des relevés topographiques, ont permis de préciser les projets et d'identifier les premières emprises foncières nécessaires. Si localement des réunions et rencontres ont eu lieu avec des interlocuteurs communaux afin d'aborder des spécificités très ponctuelles, le Département a également organisé des réunions d'information auprès des collectivités concernées par les tracés de ces quatre sections sous couvert des communautés de communes suivantes : Entre Arroux Loire et Somme, Saint-Cyr-Mère-Boëtier, le Grand Charolais, le Grand Autunois Morvan et la CC du Clunisois.

L'AVANCEMENT

Pour la section Gueugnon/Digoin – 13 km

Courant 2023, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a considéré que cette section de 13 km concernée par le cadre d'un examen au cas par cas devait faire l'objet d'une procédure d'Autorisation environnementale préalable. Compte tenu des délais d'instruction incompressibles de cette procédure environnementale comprenant une phase d'enquête publique obligatoire, l'arrêté préfectoral d'autorisation du projet est attendu pour le printemps 2026.

En parallèle, les acquisitions foncières nécessaires au projet sont actuellement conduites auprès d'une trentaine de propriétaires privés. Sous réserve de lever tout obstacle foncier, **les travaux pourraient être engagés au cours du deuxième semestre 2026, pour un montant estimé, à l'heure actuelle, à 3 M € HT.**

Pour la section Cluny/Tramayes – 13,5 km

Si la Dréal n'a pas déclenché de procédure d'Autorisation environnementale, le foncier demeure néanmoins complexe avec de nombreuses acquisitions à engager auprès de propriétaires privés. Une étude spécifique est actuellement conduite par le Département pour envisager la possibilité de neutraliser une voie de circulation de la RD 22 entre le giratoire de la ferme de Jalogny et le lieu-dit La Valouze à Sainte-Cécile, afin de la rendre uniquement accessible aux modes doux.

Les travaux pourraient débuter en 2026, pour un montant estimé, à l'heure actuelle, à 5 M € HT.

Pour la section Paray-le-Monial/Charolles/Vendennesse-lès-Charolles – 15 km

Le tracé initial entre Paray-le-Monial et Charolles qui suivait l'emprise de l'ancienne voie ferrée n'est pas envisageable au regard de la réticence de certains propriétaires à vendre au Département les parcelles nécessaires à sa réalisation. Par ailleurs, le passage dans la forêt de Charolles est difficilement envisageable en raison de son exploitation a priori incompatible avec un itinéraire dédié aux modes doux.

En revanche, l'itinéraire prévu pour arriver à Charolles et le prolongement de la section jusqu'à Vendennesse-lès-Charolles se situent quasiment en intégralité sur le domaine public.

Compte tenu de ces éléments, la redéfinition du début de l'itinéraire s'est avérée nécessaire et une hypothèse de tracé a été étudiée en considérant le passage par des voies communales très peu fréquentées à Champcecy puis Fontenay. Les voies communales concernées pourraient être requalifiées sous le statut Voie verte.

Les travaux pourraient être engagés dès 2025 et sont estimés à 1,5 M € HT.

Pour la section Autun/Etang-sur-Arroux

Lors des échanges préalables à l'écriture du Schéma directeur 2022-2040, la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan avait précisé que des discussions étaient en cours avec SNCF Réseau et la Région Bourgogne-Franche-Comté pour envisager le déploiement, sur la voie ferrée existante et actuellement en exploitation, d'un projet de mobilités innovantes (navettes autonomes) adossé, si l'emprise et la réglementation le permettaient, à une Voie verte.

A l'heure actuelle, le Département ne dispose pas d'éléments de garanties suffisants permettant de considérer ce tracé comme une opportunité d'aménagement fiabilisée. Ainsi, afin de garantir une livraison à échéance 2028, le Département va lancer les études de faisabilité et d'avant-projet sur le tracé initialement identifié dans les fuseaux des routes départementales n° 46, 222 et 994 avec l'étude d'une variante sur la fin du parcours côté Etang-sur-Arroux sans toutefois obérer la possibilité d'utiliser l'emprise de la voie ferrée si celle-ci venait à se libérer.

Pour l'heure, deux aménagements sont prévus :

➡ **Tunnel de Saisy** : en raison des difficultés rencontrées pour aménager le tunnel de Saisy en Voie verte du fait de la présence de chiroptères, le Département étudie la possibilité d'aménager une solution cyclable de contournement proche de la RD 973. Cet itinéraire aurait pour avantage de ne plus avoir à faire traverser cette route départementale aux cyclistes à deux reprises.

Compte tenu des délais liés aux différentes phases d'étude et sous réserve de l'obtention de la maîtrise foncière, l'aménagement de cette section d'itinéraire cyclable est envisagé courant 2026. Cette opération est estimée à 500 000 € HT.

➡ **Raccordement à Saint-Julien-sur-Dheune (EuroVélo6)** : plusieurs hypothèses d'aménagements ont été étudiées mais au regard des contraintes, aucune d'elles ne s'est avérée faisable et rationnelle. Une dernière solution étudiée en partenariat avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), consistant à mettre en place un alternat régulé par feux libérant une voie de circulation de la RD 974 pour y créer un espace cyclable sécurisé a récemment été présentée aux élus locaux.

Compte tenu de sa faisabilité technique et de l'avis favorable recueilli localement, cet aménagement estimé à 200 000 € HT pourrait être mis en œuvre dès l'automne 2024.



AU QUOTIDIEN, LE DÉPARTEMENT VEILLE À LA QUALITÉ DES VOIES VERTES

En 2024, **1,5 M €** ont été consacrés à l'entretien d'ouvrages d'art et à la réalisation de travaux significatifs de reprise de couches de roulement sur plus de 20 km linéaires du réseau (Voie bleue et Voies vertes du canal du Centre et Mâcon / Chalon notamment). Cette même enveloppe a permis la rénovation complète du système d'éclairage du tunnel du Bois clair, la réfection de trois ponts métalliques à Massilly, Cormatin et Malay, ainsi que la sécurisation de parois rocheuses à Berzé-la-Ville.

Aides complémentaires 2024

La stratégie de la politique agricole définie en 2020 s'oriente et se décline autour d'axes principaux, vecteurs de solidarités humaines et territoriales, de développement d'une alimentation saine et de qualité, de préservation de l'environnement, de développement de l'attractivité et d'une valorisation des terroirs et productions d'excellence.

Lors du vote du budget primitif 2024, l'Assemblée départementale a accordé des subventions à différents partenaires qui s'inscrivent dans le cadre de ces objectifs prédéfinis. De nouvelles demandes sont faites aujourd'hui.

➡ **Les Organismes de défense et de gestion (ODG) non-viticoles.** Le Département de Saône-et-Loire conventionne avec les ODG de façon annuelle, pour faire la promotion des 7 AOP gourmandes (fromage de chèvre charolais, fromage de chèvre mâconnais, bœuf de Charolles, volaille et dinde de Bresse, beurre et crème de Bresse). Une convention est conclue entre le Département et les ODC afin de les soutenir dans leurs actions diverses.

➡ **Le Département prend en charge 70 % des besoins, soit une aide de 60 000 €.**

➡ **Le Comité interprofessionnel de la Volaille de Bresse (CIVB).** La volaille de Bresse est un produit emblématique dont la quasi-totalité de la production se fait sur les territoires de l'Ain et de la Saône-et-Loire. Aussi une convention tripartite a été conclue entre les Départements de Saône-et-Loire et de l'Ain et le CIVB.

➡ **Le Département prend en charge 50 % des frais de fonctionnement, soit 20000 €.**

➡ **Les Jeunes Agriculteurs de Saône-et-Loire (JA71).** Le Département de Saône-et-Loire participe au financement de leurs actions depuis 2005. En

2024, le Département participe une nouvelle fois au financement de leurs missions par la promotion du métier d'agriculteur dès le collège, de l'aide à leur installation, et de l'adaptation des exploitations au changement climatique.

➡ **Le Département participe au financement de leurs actions à hauteur de 23 030 €.**

➡ **La Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB).** Il s'agit de reconduire la subvention de fonctionnement pour l'année 2024 dans le cadre de la lutte contre la flavescence dorée.

Depuis 2014, le Plan de lutte contre la flavescence dorée de la vigne est élaboré en concertation avec les services de l'État et les professionnels du monde viticole - le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) et la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) - et par la CAVB.

Ce dispositif permet la détection des pieds de vignes contaminés et la mise en place de traitements insecticides réglementés dans les zones contaminées.

En 2023, 47 communes étaient positives à la flavescence dorée dont 40 en Saône-et-Loire. Ce sont près de 3 800 analyses qui ont été réalisées (soit 900 de plus qu'en 2022), 243 échantillons étaient positifs à la maladie.

Pour 2024, la CAVB prévoit d'accroître le nombre prévisionnel d'analyses confiées au laboratoire Agrivalys et l'estime à 5 000. Cette augmentation permettra d'avoir une approche plus fine de la présence de la flavescence dorée en Saône-et-Loire.

➡ **Le Département financera les analyses et l'ensemble du travail préalable des prospections à hauteur de 30 000 €.**

RAPPORT 301

FERME DE JALOGNY

Attribution d'une subvention pour le projet de modernisation d'un bâtiment d'exploitation

La ferme expérimentale de Jalogny créée en 1968, était initialement gérée par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, avec pour mission de développer et de tester des pratiques d'élevage dans l'objectif d'améliorer l'efficacité technique, économique et environnementale de l'élevage allaitant du bassin Charolais Nord Massif central.

En juillet 2022, la gestion de la ferme expérimentale de Jalogny a été confiée à l'association Ferm'inov pour renforcer l'implication de l'ensemble des partenaires des filières viandes se situant dans les régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes dans l'élaboration, la conduite et la valorisation de projets de recherche et développement (R&D) et à créer un lieu de dialogue commun pour promouvoir l'élevage allaitant à l'herbe autour de pratiques efficaces et durables. L'association fait également parti du réseau national des fermes expérimentales « F@rm XP ». Depuis la création en 2023 de l'association Ferm'inov, le Département compte parmi les adhérents, moyennant une contribution annuelle de 2 500 €, renouvelée pour 2024-2025.

Le site accueille également l'activité du GIE Synergie Charolais, constitué en 2010, à l'initiative de la

Chambre d'agriculture pour assurer la gestion de l'activité d'évaluation des veaux, de fin septembre à mi-mars dans deux bâtiments distincts que loue le GIE à la Chambre d'agriculture pendant cette période.

La Chambre d'agriculture souhaite réaliser des travaux dans ces bâtiments. Le futur bâtiment sera équipé d'un parc avec bascule de pesée afin de manipuler les animaux en toute sécurité de manière autonome et qui répond aux problématiques de bien-être animal. Sont également prévus, un local technique avec point d'eau et accès internet et deux silos de stockage pour aliments. Ces travaux permettront de bien séparer l'activité du GIE de l'activité de Ferm'inov durant toute la période d'évaluation des veaux reproducteurs.

Le budget prévisionnel de ces travaux est de 473 132 € HT. La Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire a obtenu un financement de 40 000 € de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

👉 **Le Département participera au financement à hauteur de 250 000 €.**

RAPPORT 303

INTEMPÉRIES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Attribution d'une aide exceptionnelle au fonds de soutien pour la Vallée du Vénéon

Dans la nuit du 20 au 21 juin 2024, des pluies torrentielles se sont abattues sur les massifs de l'Oisans et des Ecrins dans le département de l'Isère. Durant deux jours, ces violentes intempéries ont provoqué de lourds dégâts dans la vallée du Vénéon en Oisans et dévasté en très grande partie le hameau de la Bérarde. De nombreuses habitations ont été englouties et des routes éventrées, provoquant l'isolement de plusieurs hameaux.

C'est un territoire emblématique de renommée mondiale fortement apprécié des montagnards et touristes qui est touché. En supplément du fonds d'urgence annoncé par l'Etat, le Département de l'Isère, lors de son Assemblée départementale du 28 juin 2024, a acté la création d'un fonds d'aide

d'urgence pour soutenir les dépenses engagées par les collectivités locales de la Vallée du Vénéon.

Un appel à la solidarité a été lancé par le Département de l'Isère auprès des autres Départements et collectivités locales du pays.

Le Département de Saône-et-Loire a participé depuis 2015 à de nombreuses actions de solidarité en faveur de territoires victimes de catastrophes naturelles.

👉 **Le Département de la Saône-et-Loire contribue à l'abondement du fonds d'aide d'urgence « intempéries en Isère dans la Vallée du Vénéon » à hauteur de 10 000 €.**



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr